Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mables les principes même les moins contestés de la Mécanique « rationnelle ». Un précurseur de M. Potterat, M. H. Bouasse, exprimait en 1905 déjà le vœu que « la conviction de l'inutilité pratique des théories de déformations permanentes engageât les ingénieurs à ne plus bâtir hâtivement sur des hypothèses quelconques des édifices sans solidité ni beauté qui n'auront même pas l'excuse de servir à quelque chose ».

De la réduction du prix de revient dans l'exploitation des chemins de fer.

Sous ce titre, M. U. Lamalle, directeur au Ministère des chemins de fer belges étudie dans la *Revue universelle des mines* le « cas spécial de l'utilisation maximum des locomotives », en une notice de 45 pages comportant l'examen de nombreux exemples pris dans l'exploitation courante.

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 août 1920, à Berne, à 14 h. 30, au « Bürgerhaus ».

(Suite et fin) [1]

M. *Epitaux* déclare que, sous la forme proposée, l'art. 12 *bis* n'est pas acceptable pour la section vaudoise, il propose de le formuler de la façon suivante :

« Les sections peuvent rester liées à d'autres sociétés techniques similaires à la condition que dès ce jour tous les nouveaux membres de celles-ci se fassent admettre dans la *S. I. A.* pour autant qu'ils possèdent les qualités requises. »

M. *Chavannes* propose de combiner la proposition Epitaux avec les termes du projet.

M. *Fulpius*, parlant au nom du *C. C.*, se déclare en principe d'accord avec la proposition des délégués vaudois, il s'oppose par contre à la proposition Müller. Prennent encore part à la discussion MM. *Vogt*, *Muller*, *Broillet*, *C. Jegher*, *Hottinger*, *Bolleter* et *Mousson*.

M. *Broillet* déclare que les Fribourgeois sont satisfaits de l'art. 12 *bis* tel que le prévoit le projet.

M. *Fulpius* propose au nom du *C. C.* d'ajouter à l'art. 12 *bis* la phrase suivante :

« Les sections qui sont liées à des sociétés similaires peuvent continuer à l'être à condition de satisfaire pour l'avenir aux prescriptions ci-dessus. »

L'assemblée adopte l'art. 12 *bis* du projet, complété par la phrase proposée par M. Fulpius avec toutes contre 3 voix.

Aucune autre proposition n'est faite au sujet du Chapitre IV qui est adopté.

Chapitre V : L'organisation. — Adopté à l'unanimité.

Chapitre VI : Groupements professionnels. — Adopté à l'unanimité.

M. *Chavannes* exprime sa satisfaction au sujet de l'art. 43, al. 2 qui permettra éventuellement à la Société des ingénieurs-conseils de reprendre en considération sa transformation en groupement professionnel de la *S. I. A.*

Chapitre VII : Finances, biens de la Société, rapports de gestion.

M. *v. Gugelberg* propose de concevoir l'art. 45 de façon à permettre aux membres faisant partie de la Société depuis trente ans lorsqu'ils désireront ne plus payer de cotisation, de simplement le déclarer à leur section qui transmettra cette déclaration au *C. C.*

M. *Frick* voudrait réduire la cotisation à la moitié pour les membres faisant partie de la Société depuis trente à quarante ans.

Prennent encore la parole MM. *Payot*, *Fulpius* et *v. Gugelberg*, sur quoi M. *W. Winkler* (section des Quatre-Cantons) propose de maintenir le texte du projet, mais de dire dans l'alinéa 2 : *trente-cinq ans*, au lieu de quarante.

Cette proposition est adoptée par 33 voix contre 31 voix.

M. *Muller* propose de fixer à deux tiers la cotisation réduite visée par l'alinéa 1 de l'art. 45.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Andreae*, *Payot* et *Rohn*, M. *Bolleter* propose une réduction de la cotisation à la moitié pour les membres n'ayant pas encore atteint l'âge de trente ans.

MM. *Andreae* et *Verrey* appuient le projet officiel, M. *Muller* la proposition Bolleter.

La proposition *Muller-Bolleter* (réduction de la cotisation à la moitié pour les membres n'ayant pas encore atteint la trentième année) est adoptée par 37 voix contre 34.

Chapitre VIII : Revision des statuts. — Adopté à l'unanimité.

Avant de procéder à la votation finale le président déclare que le *C. C.* se réserve le droit de quelques modifications de caractère purement rédactionnel avant l'impression définitive.

Le projet de statuts, modifié selon les décisions ci-dessus, est ensuite adopté en bloc à l'unanimité.

5. *Elections.* Sont à nommer le président et sept membres du Comité central. Le *président* déclare que les cinq membres actuels du *C. C.* se remettent à disposition pour une période de législature en admettant toutefois qu'on tiendrait compte du fait qu'une année de cette période était déjà écoulée.

Sur la proposition de M. *Mousson*, le président *R. Winkler* et MM. *Fulpius*, *Widmer*, *Payot* et *Kästli* sont confirmés par acclamation comme président et membres du *C. C.*

Le président *Winkler* propose de nommer comme nouveaux membres du *C. C.* un représentant de la section de Zurich et un membre d'une section romande.

M. *Mousson* propose M. *Rohn* qui est élu à main levée.

M. *Schlatter* propose pour l'autre siège *M. Broillet* (Fribourg).

M. *Epitaux* désire qu'on nomme un représentant de la section vaudoise et propose M. *Verrey*.

M. *C. Jegher* aurait préféré que les Vaudois proposent M. *Flesch*. Celui-ci décline une nomination.

M. *Epitaux* recommande encore une fois M. Verrey, puis on passe au scrutin. M. *Broillet* est élu par 35 voix sur 69 bulletins distribués. Ont obtenu en outre des voix : MM. Verrey 32, Flesch 1 (1 bulletin blanc).

Sont nommés *reviseurs des comptes* (à l'unanimité) : MM. *Mathys* et *Misslin* ; suppléants : MM. *Flesch* et *Gruner*.

Nomination des membres honoraires : L'assemblée des délégués décide de proposer à l'assemblée générale de nommer membres honoraires les membres suivants :

M. Otto *Pfleghard*, architecte à Zurich (proposition du *C. C.*) en considération des services qu'il a rendus à la Société.

M. Roman *Abt*, Dr ing. *h. c.* à Lucerne (proposition de la section des Quatre-Cantons) en considération de ses mérites dans le domaine de la technique mécanique et de l'art.

M. Théodore *Bell*, Dr sc. tech. *h. c.* à Kriens (proposition de la section des Quatre-Cantons) en considération de ses mérites dans le domaine de la technique mécanique et de l'économie publique.

M. Hans *Behn-Eschenburg*, Dr sc. techn. *h. c.* et Dr phil. à Oerlikon (proposition de la délégation de Zurich) en considération de ses contributions au développement théorique décisif et à l'application pratique du moteur à courant monophasé pour la traction des chemins de fer suisses à voie normale.

[1] Voir *Bulletin technique* du 16 octobre 1920, page 251.

6. *Normes.* M. *Epitaux* demande que la discussion des normes concernant les travaux de *serrurerie* et de *vitrerie* soit ajournée, vu que la traduction française n'est pas encore terminée. Le *C. C.* et l'assemblée sont d'accord.

7. Les modifications des conventions avec les sociétés d'assurance *Lebensversicherungs- & Rentenanstalt* à Zurich et la *Genevoise* à Genève, publiées dans le rapport de gestion, sont approuvées.

8. Le *président* récapitule le résultat des décisions prises par l'Assemblée des délégués qui présentera à l'assemblée générale les propositions suivantes :

a) Nomination de membres honoraires suivant les décisions ci-dessus (voir chiffre 5) ;

b) Lieu de la prochaine assemblée générale : Soleure ;

c) Approbation des statuts tels qu'ils ressortent des décisions prises sous chiffre 4.

9. L'assemblée des délégués accepte la proposition du *C. C.* de démissionner comme membre de l'*Association internationale des Congrès de la route.*

Quant à la proposition de sortir également de l'*Association internationale des Congrès de navigation*, le *C. C.* la retire.

M. *Gruner* donne connaissance du fait que cette Association possède un fond de 420 000 fr. environ et que la Belgique en a séquestré 77 000 fr., part des puissances centrales. Le représentant de la France avait protesté contre ce séquestre, et il propose de demander au représentant de la Suisse de protester également. — Adopté[1].

M. *Gruner* informe aussi l'assemblée que les Puissances centrales ont été exclues de l'association. Le représentant de la Suède y aurait déjà fait objection, mais sans succès.

10. *Lieu de la prochaine assemblée générale:* M. *Schlatter* propose *Soleure* au nom de sa section. L'assemblée accepte cette proposition et remercie la section soleuroise par ses applaudissements.

11. *Groupements professionnels:* Le secrétaire donne quelques renseignements au sujet d'un *groupement des ingénieurs ruraux et topographes* qui est en train de se constituer.

M. *Schreck* annonce également la prochaine naissance d'un groupement des spécialistes du béton.

12. *Divers.* M. *Vischer* explique comment à Bâle les « Prescriptions pour l'installation et l'exploitation des ascenseurs et des monte-charges » ont été appliquées par le gouvernement qui leur a annexé une ordonnance très onéreuse. Il recommande aux sections de s'informer comment la question est traitée dans les différentes villes afin d'éviter que des ordonnances semblables y soient aussi mises en vigueur.

La séance est levée vers 17 h. 45.

Le secrétaire: C. ANDREAE.

Communications du Secrétariat.

Dans sa séance du 15 septembre 1920, le *C. C.* a renouvelé les commissions dont la nomination lui incombe. Quelques membres ont décliné une réélection. Voici la composition définitive de ces commissions :

1. *Commission des normes:* MM. Widmer, président ; Broillet, Bühlmann, Diserens, Flügel, Herzog, O. ; Leisinger, Mathys, L. ; Meyer, H., Lausanne ; Pfleghard, Schlatter, Soleure ; Solca, J. ; Vogt, Emil ; Weideli, H. ; Zollinger, R.

2. *Commission pour les principes de concours en matière de génie civil:* Cette commission a élaboré les « Normes à observer en matière de concours de Génie civil ». Sa tâche est terminée. Le *C. C.* supprime cette commission en la remerciant.

3. *Commission pour les concours d'architecture:* MM. Broillet, Balthasar, O. ; Fatio, Fissler, Gruner, Hässig, Jegher, C. ; Prince, Schäfer, Schraff, Suter, R. ; Verrey, H. ; von Ziegler.

(Le Comité de travail est nommé par la commission.)

4. *Commission administrative du service de placement:* MM. Rohn, président ; Andreae, Hall, de Haller, Mathys, L. ;

5. *Commission pour les normes du dessin:* MM. Kürsteiner, président ; Andreae, Aeschlimann, Becker, F. ; Bonzanigo, A. C. ; Diserens, Etter, Fellmann, J. G. ; Vogt, C.

6. *Commission du groupe professionnel des ingénieurs-mécaniciens* (renouvelée en 1918 pour une durée de quatre ans) : MM. Huguenin, président ; Cochand, Flesch, Hall, Hardmeyer, Haueter, Imer-Schneider, Kummer, Payot, Schaad, Sonderegger, A., Uzwil ; Zuberbühler.

(Comité de travail : Huguenin, président ; Hall, Kummer.)

7. *Commission spéciale des normes pour les ascenseurs:* MM. Flesch, président ; Besso, Kummer, Payot, Schindler, A. ; Vogt, E. ; Voser, Zollinger, R.

(Nommée par la commission 6.)

8. *Commission spéciale des normes pour les jaugeages d'eau:* MM. Prasil, président ; Collet, Ensslin, Hall, Hofmann, Hug, O. ; Huguenin, Narutowicz, Neeser, Payot, Schaad.

(Nommée par la commission 6.)

9. *Commission du groupe professionnel de la voirie:* Le groupe s'étant dissous, cette commission est supprimée.

L'article 47 des nouveaux statuts fixe à 30 ans la limite d'âge pour la cotisation réduite. Le *C. C.*, dans sa séance du 15 septembre 1920, a décidé de modifier dans le même sens le § 16 *d* du règlement du Service de placement et de fixer également à trente ans la limite d'âge pour l'emploi gratuit de ce service par les membres (au lieu de trente-deux ans).

C. ANDREAE.

Société genevoise des ingénieurs et des architectes.

Visite du samedi 24 avril 1920 au chantier du pont Butin.

M. Gamper, directeur des travaux du pont Butin, a eu l'obligeance de signaler récemment le fait que ces derniers sont tout particulièrement intéressants à l'heure actuelle. Aussi une trentaine de membres de la Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes et du Groupe genevois des Anciens Elèves de l'Ecole polytechnique fédérale visitent-ils le chantier de 2 $^1/_2$ h. à 4 $^1/_2$ h. et écoutent-ils avec grande attention les explications données par MM. Gamper, Walty, directeur du bureau de Genève de la S. A. C. Zchokke, Bieler, représentant de la maison Locher de Zurich.

La pile centrale, dont les fondations sont plus spécialement examinées aujourd'hui, reposera sur trois caissons en béton armé. L'un de ceux-ci est déjà complètement foncé, le second est en cours de fonçage et le troisième commencera prochainement sa descente, de sorte qu'en ce moment on peut se rendre compte des différents stages du fonçage.

Comme on le sait, les caissons sont établis au fur et à mesure de leur descente et sont suspendus pendant celle-ci à un échafaudage sur pilotis. Afin de soulager l'échafaudage autant que possible, leur chambre de travail est fermée par une paroi inférieure en bois et est ainsi transformée en une chambre de flottaison. Une fois le caisson arrivé à proximité immédiate du fond, la paroi est enlevée ; la chambre de travail rendue de la sorte à sa destination normale, reçoit de l'air comprimé de la façon usuelle.

Une couche de mauvais terrain a été rencontrée sous les fondations de la pile de la rive droite et a obligé à les descendre à une profondeur beaucoup plus grande que celle avec laquelle on comptait, ce qui retarde d'autant leur achèvement. Les travaux se poursuivent actuellement à 20 mètres au-dessous de l'eau.

[1] La direction du Service fédéral des Eaux a informé le président de la *S. I. A.* que la partie de l'avoir de l'Association internationale des Congrès de navigation qui avait été mise sous séquestre a pu être récupérée.

Les visiteurs rentrent en ville par le joli sentier du Rhône sous le cimetière de Saint-Georges, sous le bois de la Bâtie et arrivent ainsi à la Jonction. Ils y profitent de l'amabilité de MM. Rochat, directeur de la Compagnie genevoise des Tramways électriques, et Roche, chef d'exploitation, pour examiner de près les agrandissements du dépôt et les trois nouveaux types de voitures qui viennent d'arriver : petites motrices à deux essieux, grandes voitures motrices à plateforme et à entrée centrales, à deux moteurs, à deux bogies à deux essieux chargés d'une manière inégale, grandes remorques à quatre essieux pour lignes de banlieue.

Comme lors de la précédente visite au pont Butin en septembre 1919, le soleil et une très légère bise ont bien voulu être de la partie, de sorte que cette dernière a été agréable à tous les points de vue.

Séance du samedi 1er mai 1920.

Grâce à l'obligeance de MM. Revilliod et Turrettini, architectes, et tout spécialement du second, la séance est précédée d'une visite complète à l'Hôtel des Bergues et des Nations, récemment transformé par eux (voir *Bulletin technique*, N° 18, 1920), ainsi que d'une collation fort appréciée.

La séance a lieu dans un des salons de l'hôtel et est ouverte à 4 1/4 heures par M. Edm. Fatio, président, en présence de trente-deux membres.

MM. Odier et Peloux sont nommés en qualité de délégués devant prendre part à une assemblée constitutive de la section romande de l' « Union suisse pour l'Amélioration du Logement ».

La Société vient de recevoir de la « Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses », section de Genève, une lettre faisant remarquer que le programme du concours d'idées pour l'aménagement du terrain des Asters dans la commune du Petit-Saconnex ne répond pas, semble-t-il, aux normes établies par la « Société suisse des ingénieurs et des architectes », notamment en ce qui concerne la somme mise à la disposition du jury pour les primes et l'attribution en principe de la construction au premier prix. Après une discussion animée il est décidé que le Comité aura une entrevue avec le jury pour examiner les questions soulevées et qu'il rapportera à la prochaine séance.

Le numéro 2 de l'ordre du jour est constitué par la communication des projets de façades pour la reconstruction de la Corraterie. M. Jean Boissonnas, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève, explique préalablement que cette dernière, d'entente avec le Conseil d'Etat, doit s'occuper de la reconstruction de la Corraterie, côté aval, que le Conseil municipal a nommé une commission à cet effet et qu'enfin celle-ci, estimant qu'il s'agit en tout premier lieu d'une question esthétique, désire avoir l'opinion motivée de la Société genevoise ; il propose donc de choisir dans le sein de la Société une commission sur l'opinion de laquelle la commission du Conseil municipal pourrait se baser. M. Fatio complète l'exposé de M. Boissonnas en indiquant les raisons qui obligent la Société de Banque Suisse à s'agrandir d'une façon ou de l'autre et qui ont ainsi mis en branle toute la question de reconstruction à cause des servitudes réciproques ; il explique finalement les divers plans suspendus dans la salle.

La Société approuve la proposition de M. Boissonnas, et nomme une commission de trois membres composée de MM. MM. A. Camoletti, Martin, Turrettini.

La commission de la Société genevoise chargée d'examiner une première série de planches reçue de la commission de standardisation de la Société suisse a pris connaissance de cette série, mais trouve que celle-ci ne va pas parce qu'elle s'adapte mal aux exigences de l'architecture locale. Elle en prépare d'autres qui seront soumises aux maîtres charpentiers et menuisiers de la place.

La séance est levée à 5 h. 40. *Le secrétaire :*
EDM. EMMANUEL.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Monument Pierre Viret, à Lausanne.

Le jury, composé de MM. Gilliard, architecte, à Lausanne, président ; Schnetzler, pasteur, président de l'Association Pierre Viret ; G. Boiceau, municipal, à Lausanne ; Angst, sculpteur, à Genève ; L'Eplattenier, peintre-sculpteur, à La Chaux-de-Fonds, s'est réuni au Casino de Montbenon le 15 octobre pour juger les projets présentés.

Cinq projets ont été remis à la Direction des Travaux dans les délais prescrits.

Le jury a décerné les prix suivants :

1er prix, 250 fr. à MM. Milo Martin, sculpteur ; René Martin, peintre, à Perroy ; et J. Favarger, architecte, à Lausanne. 2e prix, 150 fr., à M. C. Reymond, peintre, à Begnins. 3e prix, 100 fr., à MM. M. Martin, sculpteur ; René Martin, peintre, à Perroy ; et Favarger, architecte, à Lausanne.

Une mention a en outre été décernée à MM. M. Martin, sculpteur ; René Martin, peintre à Perroy ; et Favarger, architecte, à Lausanne.

Temple national de Clarens.

Le concours ouvert par la Société du Temple national de Clarens pour l'étude d'un temple protestant à édifier sur l'emplacement dit « Sur Muraz », a amené la présentation de soixante-six projets. Le jury chargé de les examiner avait à sa disposition la somme de 6500 fr. à répartir entre trois ou quatre projets. Le 1er prix a été attribué à MM. Pollak et Hoch, architectes, à Montreux ; Le 2e, à MM. Brenneisen et Isler, architectes, à Zurich ; Le 3e, à MM. L. et A. Hertling, architectes, à Fribourg.

Les projets présentés ont été publiquement exposés dès le 15 octobre au 28 octobre dans l'Aula du nouveau collège, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Ecole d'Agriculture, à Sion (Valais).

Le jury, chargé d'apprécier les projets présentés pour l'élaboration des plans pour la construction de l'Ecole cantonale d'agriculture, a procédé à ces opérations les 21 et 22 octobre.

Trente-neuf projets ont été présentés, dont quatre ont été primés. Ce sont :

1er prix, 3000 fr. à MM. Moser et Schürch, architectes, Bienne. Devise : « Valère ». 2e prix, 2500 fr., à M. E. Heman, architecte, Mittelstrasse, 201, Bâle. Devise : « S. E. S. ». 3e prix, 2000 fr., à M. Rodolphe Keller, architecte, Muldenstrasse, 37, Berne. Devise : « Travail ». 4e prix, 1500 fr. à MM. A. de Kalbermatten et M. Polak, architectes, Sion-Montreux, en collaboration avec M. A. Hoch, architecte, Montreux. Devise : « Cérès ».

L'exposition des projets est ouverte gratuitement au public à la halle de gymnastique du Collège de Sion, chaque jour de 13 heures à 16 heures, à partir de dimanche 24 octobre au mardi 2 novembre.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Fribourg	Banque Populaire Suisse	—	—	—
Neuchâtel	Laboratoire cantonal de chimie	15 décembre 1920	6000	Architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel.
Neuchâtel	Ecole cantonale d'agriculture de Cernier	25 novembre 1920	6000	Architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le ct. de Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.